



JL/CJ

DG 2026/065

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Portant délégation de fonction et de signature à Madame Anna MOUILLARD-SEMINERIO  
Conseillère Municipale déléguée, en charge de l'Économie Locale et précisément du commerce de  
proximité, du commerce de centre ville et du commerce non sédentaire**

Nous, Brice LAURET, Maire de la Commune de Faches-Thumesnil ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18 ;

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou à des membres du Conseil municipal ;

Considérant que tous les adjoints au Maire sont titulaires d'une délégation de fonction ;

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Anna MOUILLARD-SEMINERIO, Conseillère Municipale ;

Considérant la nécessité de définir la liste des délégations conférées à Madame Anna MOUILLARD-SEMINERIO ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : L'arrêté du Maire DG 2026/060 du 29 avril 2026 est abrogé.

**ARTICLE 2** : Madame Anna MOUILLARD-SEMINERIO, Conseillère municipale, est déléguée pour examiner en notre lieu et place, sous notre surveillance et notre responsabilité, les questions relatives à l'économie locale, dont :

- le commerce de proximité ;
- le commerce de centre ville ;
- le commerce non sédentaire.

**ARTICLE 3** : Madame Anna MOUILLARD-SEMINERIO a délégation de signature pour les actes administratifs concernant sa délégation définie à l'article 2.

**ARTICLE 4** : La présente délégation s'exercera jusqu'au prochain renouvellement des Conseils municipaux. Elle demeure révocable à tout moment.

**ARTICLE 5** : Madame Anna MOUILLARD-SEMINERIO percevra les indemnités allouées aux conseillers municipaux délégués.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté sera inscrit aux registres des actes de la Ville, publié et affiché. Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord, et, au Centre des finances publiques - service de gestion comptable de Villeneuve-d'Ascq.

Fait à Faches-Thumesnil, le

Le Maire,



Brice LAURET